



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
23.02.2010
Date de la convocation des conseillers :
23.02.2010
point de l'ordre du jour no:
10

**Délibération du Conseil Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 05 mars 2010

Présents: Mutsch, bourgmestre, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Snel, Hannen, Roller, Knaff, Codello, Zwally, Weidig, Becker, conseillers,

Clement, secrétaire communal.

Absents : Braz, échevin, Maroldt, Huss, Jaerling, Hildgen, Wohlfarth, Baum, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Convention entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation professionnelle : personnel socio-éducatif

Vu la convention du 18 février 2010 signée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère de l'Education Nationale et de Formation professionnelle relative au personnel de l'enseignement fondamental – Personnel socio-éducatif ;

Vu les conditions et prestations fixées dans la convention ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**a p p r o u v e
à l'unanimité**

la convention précitée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle.

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 05.03.10.
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,